



## Description de la formation et de son contexte

- Les modules 4 et 5 du BFFA-Brevet fédéral de formateur/ formatrice d'adultes s'adressent particulièrement à toute personne assurant des tâches de responsable de formation, ou tout formateur indépendant.
- Ce certificat est une certification partielle pour l'obtention du Brevet fédéral de formateur/formatrice. Le Certificat FSEA (Module 1) est donc en principe requis pour suivre ce module.
- FormationS.ch délivre à l'issue de la formation deux **certificats modulaires** (M4, M5) aux participants remplissant les exigences : validations réussies, taux de présence.
- La FSEA<sup>1</sup> fixe les principes régissant les formations de formateurs du BFFA-Brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes offertes par les divers prestataires de formation ; pour ces modules, la FSEA précise notamment que :
  - la durée de la formation doit être de 82 heures ;
  - une supervision de 16 heures doit être répartie en 5 demi-journées ;
  - les conditions de certification sont présentées dans le Règlement de formation (avec les documents pour l'inscription)
  - crédits ECTS<sup>2</sup> : 10

## Critères internes de qualité

- FormationS.ch se consacre au développement durable des compétences. La formation de formateurs est un de ses axes prioritaires. A la nécessité pour les formateurs d'acquérir une qualification, les formateurs de FormationS.ch répondent par une politique de prix largement accessible.
- Double principe de transparence : la répartition du financement est communiquée aux participants, ce qui répond également au principe de transparence pédagogique : cette formation elle-même est l'occasion d'examiner les paramètres de la formation des adultes.
- **Nombre de participants** : fixé *a priori* en fonction de critères pédagogiques, il varie selon les modules. Nous préférons travailler avec de petits groupes. Pour ce module, nous comptons en moyenne **9 personnes** (min 7 ; max 11).

### Durée – Modalités – Prix

### Dates de la supervision à confirmer

### Voir aussi

<b>Lieu</b> : Lausanne					
<b>Séances-Durée</b> :		ME	JE	VE	
○ 1 début de soirée d'ouverture (4h) ;	<b>2010</b>				
○ 12 journées de 6h30 effectives de formation (pauses non comprises) soit 78h ;	Nov	<b>3</b>			<b>17h45-21h45</b> : ouverture
○ 5 demi-journées de supervision (en sous-groupe : matin <i>ou</i> après-midi).			4	5	2 Journées
○ + 1 visite dans l'un de vos cours, que vous agenderez avec l'un de vos formateurs			18	19	2 Journées
<b>Horaire-cadre</b> :	Déc		09	10	2 Journées
Soirée d'ouverture: 17h45-21h45					
Journées de formation: 9h-17h30	<b>2011</b>				
Supervision: 9h-12h30 <i>ou</i> 14h-17h30	Jan				<i>½ journée de supervision</i>
<b>Intervenants</b> :					<i>½ journée de supervision</i>
☉ Julio Fernandez	☉ André Perrenoud				
☉ François Jung	☉ superviseur-e accrédité-e	Fév	03	04	2 Journées
<b>Le prix</b> inclut les frais de visite de cours et de supervision.					<i>½ journée de supervision</i>
<b>Option 1</b> : module seul 3'580.—			24		<b>1</b> Journée : <b>Jeudi</b>
<b>Option 2</b> : <b>3'300.—</b> pour ce double module (modules 4+5) en cas d'inscription simultanée aux modules 2+3+4+5 du brevet.	Mars		10		<i>½ j. supervision</i> <b>Vendredi</b>
			24	25	2 Journées de clôture

Ce document est complété par les indications de la FSEA (accessibles sur le site formations.ch):

- ▣ *Descriptifs modulaires*
- ▣ *Profils de compétences*

ainsi que, dans la zone « s'inscrire » :

- ▣ *Règlement de formation*
- ▣ *Mon Profil dans la formation*
- ▣ *Bulletin d'inscription*

Indications complémentaires sur les cas d'absence ou d'échec à une validation :

➔ [formations.ch/pub](http://formations.ch/pub)

<sup>1</sup> La FSEA : Fédération suisse pour la formation continue [cf. [www.alice.ch](http://www.alice.ch)] est l'organisme porteur du Brevet auprès de l'OFFT-Office fédéral de la formation et de la technologie.

<sup>2</sup> European Credit Transfer System : créé en 1988 par la Commission européenne afin de favoriser la mobilité en facilitant la reconnaissance des études à l'étranger.